

# Demande de bourse de collège en ligne

## Préparation de la campagne 2017

A compter de la rentrée scolaire 2017, le collège innove et facilite les démarches des parents pour faire une demande de bourse de collège (affiche ci-jointe).

La demande de bourse de collège sera réalisée de manière dématérialisée du jour de la rentrée scolaire et ce jusqu'au 18 octobre 2017.

La demande de bourse en ligne sera accessible par le portail Scolarité-services : <https://iscol.ac-nice.fr/ts>  
Vous serez destinataire des comptes d'accès afin de vous connecter au télé service dès septembre 2017.

L'objectif est de favoriser les demandes de bourse en ligne. Toutefois, nous tenons à porter à votre connaissance que la demande papier est maintenue en parallèle et accessible sur :

<http://education.gouv.fr/aides-financieres-college> où vous pouvez télécharger les documents à renseigner.

Il est souhaité de privilégier la version dématérialisée.

Des informations supplémentaires seront prochainement mises en ligne sur le site du collège et que vous retrouvez dans Pronote dès la rentrée !

- un document flyer
- un tutoriel vidéo
- un document décrivant le parcours de connexion au portail Scolarité Services...

En cas de difficultés rencontrés pour utiliser ce service, vous pourrez solliciter l'établissement dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

A Toulon, le 21 juin 2017

L'Equipe de direction

